

Un rapport de la Cour des Comptes concluait récemment que les résultats de l'éducation prioritaire n'étaient pas à la hauteur de l'investissement engagé (cf. creusement des écarts). Or, **la politique d'éducation prioritaire a subi depuis 2006 une rupture idéologique qui l'a dévoyée.**

La possibilité de déroger à la carte scolaire, l'assouplissement de la carte scolaire et les internats d'excellence sont emblématiques de la volonté d'exfiltrer de l'éducation prioritaire les meilleurs élèves pour favoriser la « mixité des élites », au détriment des quartiers populaires de plus en plus ghettoïsés et paupérisés où l'objectif se réduit au seul socle tandis qu'ailleurs les élèves peuvent accéder à l'ensemble des programmes scolaires. De plus, la mise en concurrence des personnels dans les ECLAIR a atteint la cohésion des équipes, pourtant essentielle, et renforcé le turnover.

Financée à moyens constants, un nouveau recentrage des moyens sur quelques établissements conduirait à abandonner des centaines d'établissements et à aggraver les inégalités scolaires, déjà particulièrement fortes en France. L'OCDE montre que la France investit moins qu'ailleurs sur l'éducation prioritaire et considère qu'il faut « augmenter considérablement les moyens de l'éducation prioritaire ».

Pour le SNES-FSU, la relance doit renouer avec l'ambition généreuse qui consistait à « donner plus à ceux qui ont moins » en renforçant l'école dans les zones et les quartiers les plus défavorisés de France.

- **Une redéfinition de la carte de l'éducation prioritaire** est absolument nécessaire. Fondée sur des critères sociaux et scolaires transparents et concertés, elle doit distinguer, sans en viser un nombre prédéterminé, tous les établissements et territoires où les difficultés de tous ordres constituent un frein à la réussite scolaire.
- **Les territoires ruraux et les DOM présentent des spécificités** par rapport aux territoires urbains et semi-urbains, mais ne doivent pas être écartés de l'éducation prioritaire : l'éducation prioritaire doit permettre la réussite scolaire sur tous les territoires.
- **Un label unique** qui réunirait l'ensemble des établissements ainsi retenus (collèges, LP et LGT) doit être créé.
- Pour éviter les effets de seuil et permettre une révision régulière de la carte, **l'intensité des dotations** ainsi que des mesures spécifiques doivent répondre à l'intensité des difficultés auxquelles sont confrontés les établissements.
- **Le financement de l'éducation prioritaire**, très inférieur à ce qu'il est ailleurs, doit être sensiblement augmenté.

Pour le SNES-FSU, la relance devra également être fondée sur quelques principes forts :

- Des personnels qui doivent pouvoir maintenir **le même niveau d'exigence qu'ailleurs** en centrant les efforts sur les apprentissages dans la classe. Cela nécessite les conditions d'une diversification des pratiques pédagogiques qui sache faire entrer tous les élèves dans les apprentissages. Pour cela, il faut :
- Des conditions d'enseignement sensiblement améliorées avec **des effectifs par classe abaissés** et du travail en groupes restreints. Aucune classe ne devrait dépasser l'effectif de 20 élèves.
- **Un travail en équipe** (disciplinaire, interdisciplinaire et pluri-professionnel, etc.), pour plus de cohérence des pratiques et des apprentissages, qui devra être favorisé en intégrant dans le service des personnels des temps de concertation.

• **Des personnels formés** : formation initiale et formation continue, sacrifiées ces dernières années, doivent absolument être relancées. L'accès à la formation continue doit y être facilité, ouvrir sur les apports de la recherche et doit pouvoir se dérouler sur site.

Pour le SNES-FSU, une réflexion doit aussi être menée sur différents sujets :

- A l'opposé de l'individualisation forcenée, la piste des **méthodes coopératives** est à explorer davantage.
- **Les projets, portés par les équipes**, doivent pouvoir trouver un financement et être moins freinés par un certain formalisme bureaucratique (ex : voyages, sorties...).
- **Le système de « primes au mérite » doit être supprimé**, au profit d'indemnités statutaires communes à tous les personnels de l'éducation prioritaire.
- **L'intérêt du conseil pédagogique** doit être questionné : souvent, il n'est qu'un obstacle qui fait écran entre la direction et les collègues qui montent des projets. Il participe aussi de la surcharge de travail, du fait de la multiplication de réunions.
- **La liaison écoles-collège-lycée** doit être pensée en-dehors d'une construction purement administrative dont les objectifs semblent être plus tournés vers une vision très partisane de l'école plus que vers l'intérêt pédagogique et l'intérêt des élèves.
- **Les dispositifs d'aide**, souvent en-dehors de la classe, doivent tous être revus (PPRE, accompagnement éducatif...) et réorientés vers la prévention de l'échec et vers une aide destinée à tous, sur le temps scolaire et dans les cour.
- **Les postes à profil doivent disparaître**, le mouvement spécifique ECLAIR n'ayant fait que rappeler que les vœux des personnels sont, dans la majorité des cas, liés à des préférences géographiques et ayant fragilisé les équipes. Les bonifications restent donc encore le meilleur moyen de stabiliser les équipes. Le cadre serein de travail aussi : il faut donc veiller à ce que les personnels puissent être soutenus et qu'un nombre suffisant de surveillants existe. Le nombre de TZR, de compléments de service, de vacataires, de contractuels doit sensiblement baisser afin de stabiliser les équipes. Cela implique une réflexion sur le nombre d'heures supplémentaires attribuées à un enseignant.
- **Les personnels de surveillance** doivent retrouver un statut de la fonction publique leur permettant de faire réellement des études. Ils doivent à nouveau être recrutés au niveau académique et non de l'établissement. Les AVS, utiles pour l'aide aux enfants en situation de handicap, doivent exister autant que de besoin.
- **La multiplication des tâches administratives**, sans lien direct avec le travail auprès des élèves parfois, tout particulièrement pour les professeurs principaux, doit être questionnée. Le statut des CO-PSY doit être réaffirmé et chaque établissement d'éducation prioritaire doit pouvoir en bénéficier.
- **La paupérisation de la société et le montant insuffisant des bourses** sur certaines familles a entraîné une explosion de l'utilisation des fonds sociaux (déjà insuffisants) et une baisse des cotisations au FSE. Dans ces conditions, les élèves participent moins au projet (ex : sorties, voyages...) et ont moins de possibilités d'activités. Il faut donc des moyens pour faire vivre les clubs et les activités de détente, propices à un meilleur climat scolaire.
- **La scolarisation en classe d'accueil** doit avoir les moyens de ses ambitions : faibles effectifs, temps d'apprentissage suffisant, structures en nombre suffisant, etc. La question de la maîtrise de la langue française et de la compréhension des attendus de l'école par les parents se pose aussi.